



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUIN 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 22 juin 2022 (convocation du 10 juin 2022)**

Aujourd'hui vingt deux juin deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/04/09P

**MARCHE 2022SE020 : LOCATION DE VEHICULES ELECTRIQUES
ET HYBRIDES : LANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique.

Le marché de location de 14 véhicules électriques arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Une première consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée pour le renouvellement de ces prestations mais elle a dû être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence.

Dans ces conditions et à la suite d'une redéfinition approfondie des besoins, il convient de relancer cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée: 36 mois
- forme : accord-cadre à bons de commande
- montant maximum : 315 000 € HT
- 3 lots :
 - o lot 1 : location de 8 citadines électriques,
 - o lot 2 : location de 2 citadines hybrides,
 - o lot 3 : location de 7 utilitaires électriques.

Les offres sont jugées selon les critères suivants :

- valeur technique pondérée à 60 %
- prix pondéré à 40 %

A l'issue de la consultation, les lots seront attribués par la commission d'appel d'offres dûment réunie.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à :

- **lancer la consultation de l'accord cadre location de véhicules électriques et hybrides sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application de l'article R.2124-2-1° du code de la commande publique,**
- **attribuer et signer les marchés dans la limite du montant visé ci-dessus et tous les documents relatifs à leur exécution y compris les avenants inférieurs à 5%,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ces marchés sur le budget des exercices en cours à l'article 61351 – location de véhicules.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 22 juin 2022

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT